



## DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

<b>Commission</b>	<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS</b>	
<b>Saison 2018-2019</b>	Date : 27 Septembre 2018 Séance ouverte à 20 heures	PV n° 2
<b>Présidence</b>	M. Alain CAILLET	
<b>Présents</b>	MM. Joël BEASSE, Paul ESNAULT, Patrick HEURTEBIZE, Vincent LEPAGE, Sophie LEMONNIER (secrétaire du District).	
<b>Absent excusé</b>	MM. Joseph BONASIO, Benoît LEFEVRE, Guy COUSIN (Président du District).	

Remise du dossier administratif aux membres de la commission.

### **1. Approbation du procès verbal :**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal n°1 de la réunion du 30 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bilan sur le début de championnat :**

Le championnat est commencé depuis le 09 Septembre 2018, première journée 1 forfait, deuxième journée un nouveau forfait et une feuille de match non parvenue.

### **3. Tirage des coupes :**

Aucun forfait à déplorer.

#### Coupe du District :

La commission, après avoir pris connaissance des résultats du 1<sup>er</sup> tour, procède au tirage des 16<sup>ème</sup> de la coupe des vainqueurs qui aura lieu le 14 Octobre 2018.

10 matchs sont programmés et 6 exempt pour avoir 16 équipes au prochain tour pour le tirage, qui sera sous forme de tableau.

#### Challenge du District:

La commission, après avoir pris connaissance des résultats du 1<sup>er</sup> tour, procède au tirage des 16<sup>ème</sup> du Challenge qui aura lieu le 14 Octobre 2018.

10 matchs sont programmés et 6 exempt pour avoir 16 équipes au prochain tour pour le tirage, qui sera sous forme de tableau.

### **4. Courrier :**

- Pris connaissance du courrier de LASSAY FC pour une demande de report de match du dimanche 30 Septembre 2018 (3<sup>ème</sup> journée), la commission refuse le report.

## **5. Homologation des rencontres :**

La commission homologue les résultats des rencontres qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 23 Octobre 2018 inclus (ART. 147 des R-G de la F.F.F.)

## **6. Forfaits :**

Match perdu par forfait retrait de 1 point (ART. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Score particulier 3 à 0 (ART. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Amende de 11,00 euros au club (ART. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Journée du 9 septembre 2018

V/B AVERTON ES (forfait) – LA BAZOGE-BELGEARD

Journée du 23 septembre 2018

V/D L'HUISSERIE ASL (forfait) – LAVAL BOURNY AS

□□□□□□

Prochaine réunion le Jeudi 25 OCTOBRE 2018 à 20H

**Le Président de la commission**  
**Alain CAILLET**



**Le secrétaire de séance**  
**Paul ESNAULT**

